# 

* Date : 07-07-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008729679
* Auteur :

Par jugement du 30 juin 2008, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur citation, la faillite de la société privée à responsabilité limitée Alain Delhez, établie et ayant son siège social à 4630 Soumagne, rue Hawis 105, ayant exploité un commerce de détail de fruits et légumes frais sous la dénomination « Center Plantes », à 4621 Fléron, rue Arsène Falla, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0455.931.573.
Curateur : Me Jean-Luc Lempereur, avocat à 4020 Liège, quai Godefroid Kurth 12.
Juge-commissaire : M. André Salmon.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 20 août 2008.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Daniel Valentin.